

*Policaastro*, S. S. a déclaré de plus par un Certificat signé de sa main, que le terme de grâce employé dans la Sentence, ne doit point s'entendre de l'abolition d'aucun crime, spécialement de Simonie, dont le Prélat ait été convaincu, mais d'une entière décharge de tout préjugé criminel, le rétablissant au reste en la meilleure forme qu'il soit possible, dans le premier état où il se trouvoit avant l'enquête & la procédure intentée contre lui.

IV. Le 5. le Pape fit venir au *Quirinal* tous les Administrateurs des Hôpitaux, & leur fit de severes reprimandes sur le peu de soin qu'ils prenoient des pauvres; leur ordonnant sous peine de châtiement, & de son indignation de ne les laisser manquer de rien à l'avenir. S. S. a aussi nommé 4. Evêques pour examiner la conduite des Gentils-hommes Romains qui avoient l'administration de l'Hôpital de *St. Jean de Latran*, & qui ont été trouvés coupables de malversations dans leurs Emplois. Le 6. l'Ambassadeur de *Portugal* eut Audience du Pape auquel il réitera les instances du Roi son Maître pour la Promotion de Mr. Bichi au Cardinalat, & la nomination d'un Prélat Portugais pour être Auditeur de la *Rote*. S.S. repondit, dit-on, favorablement à ces deux demandes, & remit à ce Ministre un Livre qu'il a composé lui-même étant Cardinal, traitant des Synodes, avec ordre de l'envoyer à S. M. Portugaise: ce qui fait conjecturer que le differend entre les deux Cours ne tardera pas à être ajusté à l'amiable. Ce même jour le St. Pere alla dire la Messe à la *Minerve*, où S. S. benit le Mariage du Marquis Orsini son Parent avec une Fille du Marquis Otteri, à laquelle Elle fit présent d'une bague de la valeur de 500. écus. Mr. le Trésorier Celigola a fait remettre par ordre du Pape au Cardinal Alexandre Albani, tou-